
Résumé de la pétition de la société populaire de la Roche-Guyon demandant à changer son nom en Roche-sur-Seine, lors de la séance du 10 frimaire an II (30 novembre 1793)

Citer ce document / Cite this document :

Résumé de la pétition de la société populaire de la Roche-Guyon demandant à changer son nom en Roche-sur-Seine, lors de la séance du 10 frimaire an II (30 novembre 1793). In: Tome LXXX - Du 4 Frimaire au 15 Frimaire an II (24 novembre au 5 Décembre 1793) p. 370;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1912_num_80_1_39647_t1_0370_0000_5;

Fichier pdf généré le 19/02/2024

rait de toucher un tel traitement. Il demande que vous lui indiquiez un poste qui le rende utile à sa patrie, ou bien il fait don de son traitement à sa patrie, préférant la vie d'un vrai sans-culotte, comme il l'a toujours été d'après les preuves qu'il en donnera.

« THOISON, *ex-curé de Saint-Marcel-les-Chalon-sur-Saône*.

« Il est dans la salle des pétitionnaires. »

Les membres de la Société populaire de la Roche-Guyon présentent différents moyens pour la sûreté générale de la République.

Mention honorable et renvoi au comité de sûreté générale (1).

COMPTE RENDU du *Journal de Perlet* (2).

La Société populaire de la Roche-Guyon invite la Convention nationale à rester à son poste. Elle demande que le nom de la commune soit converti en celui de *Roche-sur-Seine*.

Mention honorable et renvoi au comité d'instruction publique.

La commune de Beton-Bazoché présente à la Convention nationale différentes délibérations qui intéressent la sûreté générale, avec la pétition du citoyen des Hayes, ancien curé de leur commune, qui dit ne pas être compris dans la loi des 29 et 30 brumaire.

Renvoyé aux comités de sûreté générale et des finances (3).

La Société populaire de Foix fait part de ses craintes sur l'insertion d'une lettre dans le « Bulletin »; elle fait part de ses travaux et de la bravoure de ses bataillons sur les différents points de la République, et particulièrement au siège de Lyon.

Mention honorable et insertion au « Bulletin » (4).

Suit l'adresse de la Société populaire de Foix (5).

La Société populaire de Foix, à la Convention nationale.

« Représentants,

« Une lettre insérée dans le *Bulletin* du 27^e jour du 1^{er} mois a jeté la consternation

dans nos cœurs, au bruit de cette trompette effrayante qui annonce à la République entière la honte du département de l'Ariège : un mouvement d'indignation s'est élevé dans nos âmes.

« Les sans-culottes de Foix ne peuvent résister plus longtemps à l'idée terrassante qu'il n'existe dans ce département que trois révolutionnaires.

« S'il n'existait que trois hommes révolutionnaires dans notre département, la municipalité de Foix, après la journée du 10, se serait-elle insurgée contre ses magistrats liberticides; aurait-elle spontanément nommé à leur place une municipalité populaire et plusieurs autres villes du département auraient-elles suivi son exemple?

« La mort du tyran aurait-elle été généralement votée par les Assemblées primaires, et les délégués du peuple auraient-ils, en assemblée électorale, brûlé en effigie les trois de nos députés qui avaient plaidé la cause de la tyrannie?

« Si, comme on le prétend, les Sociétés populaires eussent été sans énergie auraient-elles poursuivi, jusque dans leurs derniers retranchements, les feuillants, les modérés et les fédéralistes?

« Celle de Foix, entre autres, aurait-elle envoyé dans les campagnes des membres pris dans son sein pour faire reconnaître au peuple que les prêtres le nourrissaient de mensonge et d'imposture, aurait-elle solennellement déclaré qu'elle ne reconnaîtrait désormais d'autre culte que celui de la raison, et d'autres divinités que la liberté et l'égalité?

« Législateurs, depuis longtemps la calomnie poursuit le département de l'Ariège; depuis longtemps on veut absolument qu'il soit en contre-révolution ouverte, on a même osé l'assimiler à la Vendée.

« Cette comparaison nous fait frémir de rage. Accoutumés à lutter contre les ours, nos cœurs seraient-ils accessibles aux perfides caresses des ennemis de la Révolution? Montagnards par la nature, ne le serions-nous pas aussi par sentiment? Les vapeurs infestes du marais auraient-elles donc pu s'élever jusqu'à nous et corrompre l'air pur que nous respirons sur nos montagnes? Non, législateurs, les serments des habitants du département de l'Ariège ne seront pas vains; voici ce qu'ils ont fait pour les rendre éternels :

« Déjà le 4 juillet 1789, 10.000 d'entre eux formèrent une confédération dite des Pyrénées pour soutenir à main armée les décrets des représentants du peuple et abattre la tyrannie.

« Pénétrés de tous vos bienfaits, ils vous en ont témoigné la reconnaissance la plus vive lors de la mort de l'exécrable Capet;

« Lors des journées des 10 août, 31 mai, 1^{er} et 2 juin;

« Lors du raccourcissement de l'infâme Autrichienne;

« Et lors de l'espoir de la punition prochaine des crapauds du marais.

« Législateurs, la calomnie a voulu nous flétrir. Ce n'est pas les représentants du peuple envoyés dans notre département que nous accusons. Chargés d'une mission longue et difficile, ils n'ont pu se dispenser de transmettre leurs pouvoirs à des commissaires civils tandis que d'un autre côté ils s'occupaient eux-mêmes du bien de la République.

« Ces commissaires civils ont abusé de leurs

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 26, p. 237.

(2) *Journal de Perlet* [n° 435 du 11 frimaire an II (dimanche 1^{er} décembre 1793)], p. 4.

(3) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 26, p. 237.

(4) *Ibid.*

(5) *Archives nationales*, carton C 285, dossier 830.